

LUNDI LE 4 AOÛT 2008

Session régulière du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), lundi le 4 AOÛT 2008 à 19 h 00,

Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. Claude Després, M. André Poulin, M. Gaston Cloutier, M. Serge Gilbert, M. Jean-Guy Marois, formant quorum.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

1. Ouverture de la réunion à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2008-237

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications afin d'ajouter les points suivants :

28.1 Répertoire des services de loisir et plan de commandite HSF

28.2 Dossier Hervé Fortier – Cour Division des Petites Créances

28.3 Cour du garage municipal

28.4 Parc-en-ciel : utilisation de la cuisine

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal de la session du 7 juillet 2008

2008-238

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 7 juillet 2008 soit adopté avec les corrections suivantes :

. Point 7 – Résolution 2008-204 : Modifier « en remplacement de M. Claude Després » par « à la suite de M. Claude Després »;

. Point 27 – Changer la date pour le 28 juillet 2008;

. Information pour installation d'une ligne d'urgence : Changer la date pour le 28 juillet 2008;

. Demande d'estimé pour système de climatisation : Changer la date pour le 28 juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Suivi des résolutions

4.1 Municipalité Stornoway - – 150^e anniversaire

Madame Céline Gagné, mairesse ainsi que quelques membres du conseil et du CCU ont participé au défilé lors des festivités du 150^e anniversaire de la Municipalité de Stornorway.

4.2 Téléphonie IP – Formation

Suite à la résolution 2008-235 adoptée le 7 juillet dernier, la municipalité attend la formation gratuite offerte par la MRC.

4.3 Route 257 (direction Weedon) – réparation de l'asphalte

Le Ministère des Transports (Cookshire) a fourni à la municipalité une quantité de 125 poches d'asphalte pour la réparation préliminaire de l'asphalte de la route 257 et les travaux ont été effectués le 31 juillet 2008 par nos employés.

Une réponse finale est attendue du MTQ pour les réparations complémentaires de l'asphalte de la route 257.

4.4 Abat poussière – Travaux épandage par Weedon

Les travaux ont été terminés le 18 juillet dernier.

4.5 Vente des ponceaux usagés

Lors de la vente effectuée le 12 juillet 2008 au garage municipal, tous les ponceaux ont été vendus pour une somme de 1 983 \$.

4.6 Réparation camion citerne

Les réparations sont terminées et la re-inspection a eu lieu le 22 juillet 2008. La municipalité de Weedon a été avisée le 28 juillet dernier pour fin d'assistance demandée pendant la période des réparations.

4.7 Ventilateur de la cafétéria

M. Poulin a fait l'installation le vendredi 1^{er} août. Il reste à compléter l'isolation du panneau par l'intérieur.

Achat d'un capuchon pour le ventilateur de la cafétéria

2008-239

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu de faire l'achat d'un dôme (capuchon extérieur) de 18 pouces carrés, pour le ventilateur qui a été installé à la cafétéria.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Rapport du maire

8 juillet : invitation de la MRC à visiter Sherbrooke O.E.M. Limitée qui conçoit et fabrique une gamme complète de convoyeurs et qui possède une expertise spécifique dans le secteur du recyclage industriel.

26 juillet et 27 juillet représentation de la municipalité au 150^e anniversaire de Stornoway.

28 juillet Atelier

31 juillet et 1 août rencontre avec 3 propriétaires pour fermeture d'anciens tronçons de chemin.

Plusieurs visites sur la route 257 vers Scotstown jusqu'au 11 juillet

6. Rapport des comités

Le conseiller Després explique la visite avec le conseiller Guillemette ainsi que l'entrepreneur pour une demande d'estimé des travaux pour l'entrée du stationnement devant l'église.

Le conseiller Guillemette indique sa participation lors de la vente des ponceaux usagés.

Le conseiller Marois donne les explications concernant le dossier de cas de rage des rats laveurs et l'avancement du dossier du projet Volet II, dans le cadre de l'installation des poteaux.

6.1 Contremaître de voirie par intérim

M. Bourque explique les travaux d'épandage de l'abat poussière réalisés et l'entretien des chaînes des sableuses.

6.2 Rapport du responsable du service incendie

Le directeur adjoint du service incendie donne des informations concernant leur participation, lors des derniers jours, à une intervention d'entraide sur le territoire de la municipalité de Weedon.

7. Indicateur de gestion – Année 2007

Une copie du document est déposée et une copie avait été remise à chaque membre du conseil lors de l'atelier du 28 juillet 2008. Le document sera envoyé au Ministère des Affaires municipales selon la loi.

8. Congrès annuel FQM

2008-240

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Poulin, et résolu d'autoriser Madame Céline Gagné à participer au congrès de la FQM qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre prochain à Québec, au coût de 530 \$ plus taxes par personne. Les frais de logement, repas et de déplacement seront défrayés par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-241

9. Loyer Caisse Populaire

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que le loyer de la Caisse Populaire des Hauts-Boisés, centre de service de Lingwick, soit augmenté à 460\$ par mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-242

10. Conflit conseil des maires M.R.C. Haut-St-François

Attendu que la mairesse de Lingwick ainsi que 6 autres maires ont quitté la table du conseil des maires le 16 avril 2008;

Attendu que le conseil municipal de Lingwick a appuyé les revendications de la mairesse, afin d'obtenir une véritable démocratie, dans le respect des élus(es), au conseil des maires à la MRC du Haut Saint-François;

Attendu que nous croyons que la municipalité de Lingwick pourrait s'épanouir et se développer davantage dans la MRC du Granit;

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Poulin et résolu de demander une rencontre avec le préfet de la MRC du Granit afin de prendre des informations sur les possibilités d'intégrer la MRC du Granit ainsi que sur les coûts à entrevoir pour quitter la MRC du HSF et intégrer la MRC du Granit. Nous aimerions aussi connaître les coûts approximatifs des QP qui seraient facturées à notre municipalité advenant le cas de notre intégration dans la MRC du Granit.

Le conseil municipal désire aussi prendre des informations sur les démarches à entreprendre pour réaliser ce projet.

Une copie de cette résolution sera aussi envoyée à la MRC du Haut-St-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-243

11. Serrures et système de clés pour l'édifice municipal

Considérant l'adoption de la résolution 2008-205 le 7 juillet dernier pour le changement des serrures et le système des clés du centre communautaire;

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que La municipalité nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne responsable pour l'enregistrement des clés et seule cette personne est responsable pour la fabrication de clés supplémentaires après autorisation du conseil municipal.

L'achat de 25 clés qui seront remises ainsi :

Conseil : Maire, Conseiller responsable des bâtiments, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Inspecteur en bâtiment et Directeur incendie

Concierge + 2 pour location des locaux = 3

Organismes : Présidents : Aféas, FADOQ, Comité de Loisirs, Marguerite volante, CCU, Pastorale

Reflét = 2

Bibliothèque : Louise Lapointe + responsable des bénévoles = 3

Parc en ciel = 2

Lisette Bolduc (Centre funéraire)

Un dépôt de 10 \$ par clé est exigé avant la remise des clés et un registre sera tenu.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

2008-244

12. Engagement : Inspecteur de voirie et chef d'équipe

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Marois et résolu d'embaucher Monsieur Richard Gosselin, au tarif de 18 \$ / heure brut, 40 heures par semaine réparti à raison de 8 heures par jour du lundi au vendredi, à compter du 5 août 2008.

12. Engagement : Inspecteur de voirie et chef d'équipe (suite)

Monsieur Gosselin devient inspecteur municipal de voirie et chef d'équipe du canton de Lingwick à compter du 5 août 2008, pour une période d'essai de trois mois aux conditions stipulé dans le contrat et pour la période d'essai :

Fonctions: Chef d'équipe, inspecteur municipal. Chauffeur à l'entretien des chemins d'hiver. Une liste des charges, devoirs et obligations est jointe à cet engagement et en fait partie.

Congés fériés et payés : 1^{er} lundi de septembre, Fête du Travail;
le deuxième lundi d'octobre, Action de Grâce.

Saison estivale : **La saison estivale se déroule approximativement du 15 avril au 31 octobre** L'horaire régulier est du lundi au vendredi inclusivement, de 7 h à 12 h et de 12 h 30 à 15 h 30 et comprend un minimum de 40 heures. Toutefois, si du déneigement est nécessaire dans cette période, l'employé devra déroger de l'horaire habituel.

Temps supplémentaire : Ce contrat prévoit un salaire sur une base hebdomadaire et aucun temps supplémentaire ne sera considéré, sauf sur demande et autorisation du maire et/ou du maire suppléant lors de cas d'urgence.

Autres : L'employé devra donner au conseil un pré-avis de départ de trois (3) semaines avant de quitter l'emploi. Si cet item n'est pas respecté, les trois semaines seront retenues comme pénalité.

Après ce délai, si un contrat est signé, il le sera aux même conditions que les conditions en vigueur au contrat de travail permanent.

LE CONSEILLER CLOUTIER VOTE CONTRE.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

2008-245

Remerciements à Monsieur Honoré Béland

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Després et résolu de transmettre des remerciements à Monsieur Honoré Béland pour le travail effectué lors des dernières semaines à la voirie.

13. Projet – Éclairage : intersection Chemin North Hill et Route 108

Une lettre sera transmise au Ministère des Transports pour une demande d'autorisation de l'installation d'un luminaire ou la possibilité d'installer des réflecteurs pour une meilleure indication de l'intersection du chemin North Hill et la route 108.

Si l'installation de réflecteurs est possible, la municipalité désire connaître les normes et type de réflecteur répondant aux normes.

14. Réserve de sable – Achat de sel

2008-246

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'effectuer l'achat d'une quantité approximative de 35 tonnes de sel en vrac afin de préparer les abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver, à la compagnie Sel Warwick, livré à Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Il est de plus proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Poulin et résolu d'autoriser l'achat et la livraison d'une quantité supplémentaire de 35 tonnes de sel en vrac au besoin.

Des informations seront prises pour le coût d'un polythène pouvant recouvrir la réserve d'abrasif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Route 257

15.1 Adoption – Règlement 269-2008 : Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils et annulation des règlements 190-99 et 201-2001

Règlement numéro 269-2008

RÈGLEMENT INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS.

ATTENDU que le paragraphe 5^e de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels ;

ATTENDU que le règlement 190-99 a été adopté le 6 avril 1996;

ATTENDU que le règlement 201-2001 modifiant le règlement 190-99 a été adopté le 7 mai 2001;

ATTENDU qu'il y a lieu d'annuler les règlements 190-99 et 201-2001 et de les remplacer par un nouveau règlement afin de statuer les charges, les dimensions et/ou le nombre d'essieux des véhicules routiers et de pouvoir instaurer la signalisation adéquate;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance régulière du conseil tenue le 7 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE,

2008-247

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Poulin et résolu, que le présent règlement soit adopté et statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1.

Les règlements 190-99 et 201-2001 sont abrogés et remplacés par ce règlement.

ARTICLE 2.

Le présent règlement porte le titre de *Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils* et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

ARTICLE 3.

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

camion : Un véhicule routier, d'une masse nette de plus de 3 000 kg fabriqué uniquement pour le transport de biens, d'un équipement qui y est fixé en permanence et de biens.

15.1 Adoption – Règlement 269-2008 : Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils et annulation des règlements 190-99 et 201-2001 (suite)

véhicule-outil : Un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Pour les fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se retrouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement.

véhicule de transport d'équipement : Un véhicule routier dont la masse nette est de plus de 3 000 kg utilisé uniquement pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Ne sont pas visés par cette définition les véhicules d'urgence et les véhicules servant ou pouvant servir au transport d'autres biens;

véhicule routier : Un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

livraison locale : La livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de camion, de véhicule de transport d'équipement et de véhicule-outil à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes sur cette route :

- . prendre ou livrer un bien;
- . fournir un service;
- . exécuter un travail;
- . faire réparer le véhicule;
- . conduire le véhicule à son point d'attache;

point d'attache : Le point d'attache du véhicule fait référence au lieu d'affaires de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage, ou au stationnement de l'entreprise.

ARTICLE 4.

La circulation des camions et des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils **ayant trois (3) essieux et plus est interdite durant toute l'année** sur le chemin suivant, lequel est indiqué sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante :

Des limites municipales entre Scotstown et Canton de Lingwick en direction de Lingwick sur la route 257 jusqu'à l'intersection de la route 108 dans Gould.

ARTICLE 5.

L'article 4 ne s'applique pas aux camions, aux véhicules de transport d'équipement et aux véhicules-outils qui doivent se rendre à un point auquel ils ne peuvent accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y effectuer l'une ou l'autre des tâches visées par la livraison locale.

15.2 Adoption – Règlement 269-2008 : Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils et annulation des règlements 190-99 et 201-2001 (suite)

En outre, il ne s'applique pas :

- a) aux véhicules hors normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- b) à la machinerie agricole, aux tracteurs de ferme, et aux véhicules de ferme, au sens du *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers* (décret 1420-91 du 16 octobre 1991).
- c) aux dépanneuses.

Les exceptions prévues au présent article sont indiquées par une signalisation du type **P 130 – 19** autorisant la livraison locale.

ARTICLE 6.

À moins d'indications contraires sur le plan annexé au présent règlement, chaque chemin interdit ou partie de chemin interdit forme une zone de circulation interdite. Toutefois, s'ils sont contigus, ils forment une même zone de circulation interdite.

Lorsque lesdits chemins et un chemin interdit que le ministère des Transports ou une autre municipalité entretient sont contigus, ils font partie, à moins d'indications contraires, d'une zone de circulation interdite commune comprenant tous les chemins interdits contigus.

La zone de circulation interdite est délimitée par des panneaux de signalisation qui doivent être installés, conformément au plan annexé au présent règlement, aux extrémités des chemins interdits qui en font partie, à leur intersection avec un chemin où la circulation est permise. Ces panneaux de signalisation sont du type P-130-19.

Ailleurs qu'aux extrémités de la zone de circulation interdite, les chemins interdits peuvent être indiqués par une signalisation d'information du type P-130-24 qui rappelle la prescription P-130-19, notamment aux extrémités du territoire municipal.

ARTICLE 7.

Quiconque contrevient à l'article 4 commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue à l'article 315.2 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2)

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports conformément à l'article 627 du *Code de la sécurité routière*.

Céline Gagné, mairesse

Monique Polard, directrice
générale et secrétaire trésorière

Avis de motion : le 7 juillet 2008

Adoption : le

Approbation par le ministre des Transports du Québec : le

Publication : le

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

15.1 Demande d'appui à la Ville de Scotstown

Considérant que la municipalité du Canton de Lingwick procède à une modification de son règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils pour la route 257 en direction sud vers la Ville de Scotstown;

Considérant que cette modification est nécessaire afin de restreindre la circulation des véhicules lourds sur cette route qui ne possède pas la structure pour supporter ce type de circulation;

2008-248

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu de demander à la Ville de Scotstown son appui pour l'adoption de cette réglementation le tout en conformité avec l'acceptation du Ministère des Transports.

ADOPTÉ SUR MAJORITÉ

16. Travaux de réhabilitation de la route 257 (en direction sud vers Scotstown)

16.1 Achat parcelles terrains – Négociation avec 3 propriétaires

Les membres du conseil mandatent Madame Céline Gagné, mairesse de négocier avec les 3 propriétaires n'ayant pas signé d'entente concernant la vente de parcelles de terrain bornant la route 257 en direction sud vers la Ville de Scotstown et ce pour le dossier de réhabilitation de la dite route en vu de finaliser ce dossier. La présence de Monsieur Renald Lessard est demandée afin de vérifier sur place la délimitation de la route et la superficie nécessaire de chaque côté du chemin pour la poursuite des travaux en 2009.

16.2 Ensemencement sous recommandation des ingénieurs

Considérant les travaux exécutés sur la route 257 en direction sud vers la Ville de Scotstown;

Considérant que lors de l'inspection de la fin des travaux par la firme d'ingénieur Techni Génie le 11 juillet 2008, ceux-ci ont recommandé de procéder à l'ensemencement manuel des abords de la route pour éviter l'érosion;

2008-249

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu d'accepter les frais reliés aux travaux d'ensemencement et des fournitures effectués le 11 juillet 2008, soit :

. Société coopérative agricole de Weedon graine de semence 420 \$

1 Mélange mil-shasta

4 Mélange B ordinaires

. Geneviève Polard-Boisvert 6 heures à 8,50 \$/heure + les frais d'employeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame Gagné, mairesse, remercie la famille Cloutier pour le prêt d'une semeuse lors de ces travaux.

16.3 Infrastructure-Transport – Résolution fin des travaux

Considérant les travaux exécutés sur la route 257 en direction sud vers la Ville de Scotstown et ce le tout en conformité avec le protocole d'entente avec Infrastructure-Transport et la résolution 2008-063 adopté le 3 mars 2008;

2008-250

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Després et résolu d'adopter et résumé comme suit :

16.3 Infrastructure-Transport – Résolution fin des travaux (suite)

. Les travaux prévus sur l'infrastructure identifiée par le numéro de dossier 260120 ont été exécutés en totalité et se sont terminés le 11 juillet 2008.

. La municipalité a acquitté les coûts des travaux et des autres frais incidents relatifs au projet concerné pour un montant de 184 937,45 \$.

. Le conseil joint en annexe un avis de conformité des travaux par apport aux plans et devis, signé et scellé par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec, soit la firme Techni Génie par M. Adrien Corriveau, ingénieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.4 Adoption résolution – Ministre des Transports : 16 000 \$

2008-251

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses faites pour

- les travaux de réhabilitation de la route 257;

un montant subventionné de 16 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports par le numéro de dossier 12123 – 41085 (05) – 2008-01-29-51.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.5 Adoption résolution – Députée Johanne Gonthier : 20 000 \$

2008-252

Il est proposé par le conseiller Després, appuyé par le conseiller Marois et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses faites pour
- les travaux de réhabilitation de la route 257;
un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux stipulations du
ministère des Transports par le numéro de dossier 13342 – 41085 (05) –
2008-06-18-30.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses
sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas
l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-253

16.6 Remerciements pour les employés

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois
et résolu que la municipalité adresse les remerciements à :

M. Renald Lessard, contremaître pour les travaux de réhabilitation de la
route 257, ainsi qu'au employés engagés à titre de signaleur, soient
Geneviève Polard-Boisvert et Yvon Laberge; lors des travaux exécutés
pendant la période du mois de mai au 11 juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Période de questions

La présidente de l'Afeas demande la possibilité que les organismes soient
avisés avant le changement des serrures et Madame Gagné, mairesse souligne
que c'était son intention.

18. Pause santé de 20 h 27 à 20 h 44.

19. Travaux de voirie

Stationnement cour de l'église

Le dossier est reporté à l'atelier du 25 août 2008 afin de demander un 2^e
estimé pour les travaux.

20. Réforme cadastrale

Fermeture ancienne emprise de la route : Route 257 (Domaine Sévigny)

Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire et celui-ci désire un délai
pour prendre des informations.

Borne sèche – Servitude : Domaine Sévigny

2008-254

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu
d'autoriser Madame Gagné, mairesse à rencontrer à M. Réal Sévigny, propriétaire
du Domaine Sévigny en vue de la conclusion d'une entente et/ou des documents
relatifs à une servitude pour le droit de passage et le puisage d'eau par les services
incendies dans le grand lac situé sur cette propriété.

Cette entente pourrait être conclue en échange la municipalité du Canton de
Lingwick pourrait défrayer les coûts reliés pour la préparation des contrats et
l'enregistrement lors de la fermeture et la cessation de l'ancien tronçon de chemin
(route 257) qui traverse le terrain de M. Réal Sévigny

Les documents seraient rédigés par Me Claire Bouffard, notaire. Les honoraires
professionnels estimés pour ce dossier sont de 300 \$ sans les taxes, plus une somme
de 99 \$ pour l'enregistrement de ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Fermeture ancienne emprise du chemin Fontainebleau

Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires et ceux-ci désirent un
délai pour prendre des informations.

21. Adoption des comptes pour la suite du mois de juillet 2008 et comptes courants

10870	ANNULÉ		
10871	Béland Honoré	Voirie : emp. Temp.: sem. Finis. 5/07/08	484,60 \$
10872	Polard-Boisvert, Geneviève	Travaux route 257 : sem. finis. 5/07/08	340,50 \$
10873	ANNULÉ		
10874	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.5-07-2008	329,23 \$
10875	Laberge, Yvon	Travaux route 257 : sem. finis. 5/07/08	271,91 \$
10876	Lessard, Renald	Rte 257 /contremaître /sem. f. 5/07/08 : 59,25 h.	1 343,75 \$
10877	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 5/07/08	200,00 \$
10878	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 12/07/08	200,00 \$
10879	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 19/07/08	200,00 \$
10880	Lessard, Renald	Rte 257 : déplacements : sem. 5/07/08	230,40 \$
10881	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : Bureau municipal: 203,84 \$ Bell : Garage : 86,86 \$	290,70 \$
10882	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : lampes de rues	174,66 \$
10883	Béland Honoré	Voirie : emp. Temp.: sem. Finis. 12/07/08	484,60 \$
10884	Polard-Boisvert, Geneviève	Travaux route 257 : sem. finis. 12/07/08 et augmentation	439,16 \$
10885	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.12-12-2008	329,23 \$
10886	Laberge, Yvon	Travaux route 257 : sem. finis.12/07/08	270,44 \$
10887	Béland Honoré	Voirie : emp. Temp.: sem. Finis. 19/07/08	484,60 \$
10888	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.19-12-2008	329,23 \$
10889	Lessard, Renald	Rte 257 /contremaître /sem. f. 12/07/08	1 418,75 \$
10890	Lessard, Renald	Rte 257 : déplacements : sem. 12/07/08	278,46 \$
10891	Polard-Boisvert, Geneviève	Travaux route 257 : sem. finis. 12/07/08 6 heures pour travaux ensemencement	52,06 \$
10892	Gaillard Benoît	Journalier : semaine finis.12-12-2008	329,23 \$
10893	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 26/07/08	200,00 \$
10894	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Site web	11,23 \$
10895	Étincelles de Bonheur	Résolution 2008-229 : Aide financière	470,00 \$
10896	Breton Chantal	Représentation - Parade Stornoway Résolution 2008-234	600,00 \$
10897	Bourque Michel	Serv. Inc. : pratique et entretien	44,80 \$
10898	Bouffard Stéphane	Serv. Inc. : pratique	31,86 \$
10899	Bourque Sylvio	Serv. Inc. : pratique et entretien	60,73 \$
10900	Gaillard Benoît	Serv. Incendie : entretien	14,93 \$
10901	Rousseau Alain	Serv. Inc. : pratique et entretien	42,81 \$
10902	Rousseau Jacques	Serv. Inc. : pratique	27,87 \$
10903	Rousseau Mathieu	Serv. Incendie : pratique	27,87 \$
10904	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remises employeur - Juillet 2008	4 606,72 \$
Remboursement de prêt à terme			
15/07/2008		Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
Dépôt direct - Employés permanents			
	Salaire : juillet 2008	Dépôt direct	4 659,62 \$
Liste des chèques émis 4 août 2008			
10905	Chauffage Robert Verret	Voirie : diesel	2 716,60 \$
10906	J. N. Denis	Retrocaveuse : fifting, hose hydraulique	170,30 \$
10907	M.R.C. Haut-St-Francois	Site enfouis. juin et redev: 916,83 \$ Projet Volet II : Inspection	1 236,19 \$

		et déplac. : 319,36 \$	
10908	Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c.	Vérification p.v. et opinion légale pour personne désignée	440,21 \$
10909	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Petite caisse : timbres, eau, règle triang.	156,36 \$
10910	Bourque Sylvio	Serv. Incendie : déplacements	17,60 \$
10911	Comm. Scol. Rég. Sherbrookoise	Formation opérateur autopompe	1 529,00 \$
10912	Société Coop. Agricole Weedon	Teinture et pinceau et crédit : pompe à colonne	3,50 \$
10913	Municipalité Weedon	Épandage calcium : 14 h à 74,54 \$/heure	1 043,56 \$
10914	Bilco	Voirie : buanderie	71,49 \$
10915	Ville de Scotstown	Examen Pompier 1 : fournitures	136,75 \$
10916	Services Sanitaires Denis Fortier	Juin et juillet : déchets / Juillet : Récupération	4 903,49 \$
10917	Garage Multi-Services	Camion citerne : re-inspection	159,83 \$
10918	Graymont (Qc) inc.	Projet Volet II : granulats calcaire	51,62 \$
10919	Sel Warwick	Abat poussière	11 416,18 \$
10920	Trèd'Si	Projet Volet II : 80 poteaux de 6 pieds	507,94 \$
10921	Després Claude	Voirie : déplacements	50,84 \$
10922	Alumi-Pro V.R. inc.	Camion citerne : renforcer châssis, soud. Plaque	141,09 \$
10923	Béland Honoré	Voirie : déplacements	55,60 \$
10924	Équipements Veilleux	Tracteur à pelouse : courroie et boulons	51,11 \$
10925	Ville Disraeli	Serv. Incendie : recharge bonbonnes d'air	71,11 \$
10926	Marois, Jean-Guy	Déplacements Juin	46,20 \$
10927	Raymond, Chabot Grant Thornton	Vérification compt. 2007 et trav. Suppl.	4 757,68 \$
10928	Fournier, Guy	Ins. Bât : déplacements	67,20 \$
10929	Entreprises Carrier et Fils	Travaux fauchage bords des routes	1 137,78 \$
10930	Gaillard Benoît	Journalier : déplacements	125,20 \$
10931	Bouchard Multi- Services	Volet II : épandage copeaux, inst. Tuteurs	1 513,65 \$
10932	Thibault & Associés	Camion autopompe : test annuel et pièces	515,16 \$
10933	Rousseau, Denis	Projet Volet II : 5 h de pelle pr planter piquets	349,91 \$
10934	Les Laboratoires Shermont	Test granu. : gravier ch. North Hill	458,70 \$
10935	Chauffage Robert Verret	Bail d'huile + dépôt	712,73 \$
10936	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité : location pagette	130,14 \$
10937	Communication Plus	Voirie : location radios	50,79 \$
10938	Société Coop. Agricole Weedon	Palette d'asphalte et crédit palette	498,28 \$
10939	Gagné, Céline	Déplacements	76,00 \$
10940	Mécano Pro-diesel	Camion 97 : seal de roues	356,22 \$
10941	Infotech	Chèques : acompte pour commande	140,00 \$
10942	BDF Express inc.	Projet Volet II : transport poteaux	225,75 \$
	TOTAL:		57 313,54 \$

2008-255

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Marois et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 57 313,54 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2008-08-04-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 57 313,54 \$.

22. Engagement des dépenses pour le mois d'août 2008

#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	20,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste	100,00
02-130-00-331	Installation, branchement : ligne d'urgence	260,00
02-130-00-670	Chèques	275,00
02-130-00-670	Batterie de secours : système informatique	70,00
Voirie		
02-320-00-649	Absorbant, attaches, pièces	50,00
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	100,00
Loisirs et culture		
02-701-50-310	Frais de déplacement Parcs	75,00
02-701-50-513	Entretien tracteur à gazon	50,00
02-701-50-522	Peinture pour toiture cabane patinoire Et ligne de patinoire	200,00
02-701-50-631	Entretien des pelouses essence et fourm.	200,00
ENGAGEMENT DE DÉPENSES AOÛT 2008 :		1 400,00 \$

2008-256

Il est proposé par le conseiller Poulin appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement de dépenses pour le mois d'août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois d'août 2008

Certificat de crédit # 2008-08-04-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au total de 1 400 \$.

23. Règlements d'urbanisme

23.1 Adoption – PROJET DE RÈGLEMENT NO 263-2008 VISANT À REMPLACER LE PLAN D'URBANISME NO 144-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un plan d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 144-88 et ses amendements, soit le plan d'urbanisme de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Poulin;

2008-257

Il est proposé par le conseiller Gilbert
Appuyé par le conseiller Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le PLAN D'URBANISME NO 144-88 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.2 Adoption – PROJET DE RÈGLEMENT NO 264-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 145-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 145-88 et ses amendements, soit le règlement de zonage de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Gilbert;

2008-258

Il est proposé par le conseiller Gilbert
Appuyé par le conseiller Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT DE ZONAGE 145-88 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.3 Adoption – PROJET DE RÈGLEMENT NO 265-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 146-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir

d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de lotissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 146-88 et ses amendements, soit le règlement de lotissement de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Poulin;

2008-259

Il est proposé par le conseiller Guillemette
Appuyé par le conseiller Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 146-88 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 212-2002 et ses amendements, soit le règlement de construction de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Gilbert;

2008-260

Il est proposé par le conseiller Poulin
Appuyé par le conseiller Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 212-2002 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.4 Adoption – PROJET DE RÈGLEMENT NO 267-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 149-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 149-2002 et ses amendements, soit le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Marois;

2008-261

Il est proposé par le conseiller Marois
Appuyé par le conseiller Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

23.5 Adoption – PROJET DE RÈGLEMENT NO 267-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 149-88 et ses amendements

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 149-2002 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.5 Tenue d'une consultation publique

Considérant que la municipalité du canton de Lingwick a adopté le projet du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de construction et de lotissement visant l'ensemble du territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité doit obligatoirement tenir une assemblée publique dans le but d'expliquer les règlements devant être adopté;

2008-262

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique le 6 octobre 2008 à 18 h 45 à la salle du Centre communautaire afin d'expliquer les projets de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23.6 Publication dans un journal

Considérant que dans le processus d'adoption du plan d'urbanisme et de ces règlements la municipalité doit donner un avis qui est affiché au bureau du canton et publié dans un journal diffusé sur son territoire (*LAU, art. 126, 1^{er} alinéa*) ainsi que pour la tenue d'une assemblée publique le 6 octobre 2008;

Considérant que, depuis le 22 juin 1995 (*date de l'entrée en vigueur de la Loi 68, 1995, chapitre 34, loi modifiant la LCV, le CM et d'autres dispositions législatives*), **tout avis** qu'une municipalité ou tout document

autre qu'une annonce visée aux articles 422 et 514 et qu'un document visé à l'article 573 qu'une municipalité doit faire publier pour des fins municipales en vertu du présent code ou de toute autre loi, dans un journal diffusé sur son territoire;

2008-263

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Marois et résolu :

QU'un avis public sera affiché aux endroits désignés par le conseil et que cet avis sera publié dans le journal Le Haut-St-François dans l'édition du 23 août 2008 pour les délais prescrit par la loi.

De plus un rappel sera diffusé dans le journal Le Reflet qui sera distribué à toutes les adresses civiques sur le territoire de la municipalité.

Madame Céline Gagné, mairesse, signale qu'on peut retrouver tous ces projets de règlements et cartes sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24. Volet II

2008-264

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu d'autoriser l'achat de 20 protecteurs à chevreuils aux coûts de 5 \$ chacun plus les taxes auprès de M. Jacques Lessard afin de compléter le projet Volet II.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25. Session du conseil MARDI 2 SEPTEMBRE 2008

Le conseil mensuel pour le mois de septembre sera tenu le mardi 2 septembre 2008 à 19 h en raison du jour férié de la Fête du Travail tel que stipulé à l'article 151 du Code municipal du Québec.

26. Correspondance du maire

Centre culturel Oscar D'Hu – Demande d'aide financière

Considérant la demande reçue du Centre Culturel Oscar D'Hu pour une aide financière au montant de 1 000 \$ pour la 10^e édition du Festival Traditions écossaises de Gould;

Cette demande est refusée.

27. Correspondance de la secrétaire

28. Varia

28.1 Répertoire des services de loisir et plan de commandite HSF

2008-265

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Poulin et résolu d'octroyer une somme de 100 \$ au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François dans leurs efforts afin de produire la première édition d'un répertoire qui présentera les infrastructures et les activités offertes en loisir, sport et culture sur le territoire de la MRC, soit le *Répertoire des services Loisir - Sport - Culture 2008-2009* et de devenir partenaire financier dans le but de soutenir le processus de production, d'impression et de distribution.

Cette somme sera affectée au poste budgétaire 02-701-50-494.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

28.2 Dossier Hervé Fortier – Cour Division des Petites Créances

2008-266

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Marois et résolu de mandater Madame Céline Gagné, mairesse et Monsieur Guy

Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement à représenter la municipalité du canton de Lingwick dans la cause de Monsieur Hervé Fortier lors de l'audition à la Cour du Québec, Petites créances à Sherbrooke, le 1^{er} octobre 2008.

Il est également autorisé de retenir les services de Martel, Brassard, Doyon, pour la préparation du dossier et lors de l'audition si elle le peut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

28.3 Cour du garage municipal

Les membres du conseil demandent que les tas de terre dans la cour du garage municipal soient enlevés. Le terrain sera aménagé avec une légère pente pour l'écoulement naturel des eaux.

28.4 Parc-en-ciel – Utilisation de la cuisine de la cafétéria

Le conseil municipal donne son accord à l'organisme du Parc-en-ciel pour l'utilisation de la cuisine de la cafétéria pour la préparation d'activité.

Les responsables du Parc-en-ciel s'engagent à remettre le local propre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29. Période de questions

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2008-08-04-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

29. Levée de la session

Il est proposé par le conseiller Cloutier que la levée de la session soit prononcée. Il est 21 h 52.

2008-267

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière